

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAVIOLLE Séance du 21 FÉVRIER 2019

Nombre de membres Afférant au C.M. 10 En exercice 10 Présents 10

Date de la convocation: 12.02.2019 Date d'affichage: 12.02.2019

L'an deux mil dix neuf et le vingt et un du mois de Février à 20h., le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.MOULIN René Maire.

Présents: MMS.CHABERT Anne-Sophie, HERRADA Marine, COULOUVRAT Marie-Paule et MRS. NOUGIER Fabien, AYMARD Philippe, PUGET Yves, PAWELEC Philippe, BERNARD Michel, MOULIN René, LIBERT Alexis. **Excusés :** Néant

Secrétaire de séance: ANTONA Aurélie

• **1/ DELIBERATION REMBOURSEMENT**

Le Conseil Municipal décide de rembourser les frais de 30,80 euros TTC avancés par Philippe Aymard à l'occasion de la Cérémonie des vœux 2019.

• **2/ DELIBERATION INSTITUANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'instaurer la procédure d'enregistrement pour les meublés de tourisme auprès de la Communauté de Communes.

• **3/ DELIBERATION SUR LA SCOLARITÉ**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'augmenter la participation aux frais de scolarité de l'école d'Antraigues à 200 euros par an et par enfant.

• **4/ DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention annuelle de 200 € à l'Association « Les Genêts d'or » ainsi que 200 € à l'Association « Les amis du livre ».

• **5/ DELIBERATION SUR LE BOIS DE CUZE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de vendre pour 3000 € une coupe de bois, parcelle n°8 à l'entreprise Jauffre.

• **6/ DELIBERATION POUR COMMISSAIRE ENQUÊTEUR LA VENTE PITEAU DEKYTSPOTTER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de déclasser les deux parcelles du domaine public au domaine privé et de mandater M Incinieri, comme commissaire enquêteur pour le déclassement des parcelles cédées à la famille Piteau et à la famille Dekytpotter. Le conseil valide la proposition de prix de 38,70 euros de l'heure + frais de déplacements.

• **7/ DELIBERATION MUTUELLE VILLAGEOISE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'approuver la convention de partenariat avec la mutuelle de Solimut pour faire bénéficier les habitants de la commune d'une couverture santé à tarif raisonnable.

• **8/ DELIBERATION ROUTES**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'approuver la convention d'entretien des routes départementales 578 et 454A.

• **9/ DELIBERATION ADRESSAGE**

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise SIGNA CONCEPT pour assister la commune à l'adressage obligatoire.

• **10/ DELIBERATION ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte la proposition de mise en accessibilité aux personnes handicapées de la mairie . Le conseil décide un budget maximum de 5000 € TTC.

• **11/ DELIBERATION ANNEXE MAIRIE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reporter la délibération afin d'obtenir plus de devis.

• **12/ ÉNERGIE**

La commission énergie s'est réunie pour une première réunion de travail. La réunion a porté sur la création d'une centrale villageoise, avec pour objectif de favoriser la production d'électricité à partir des toitures privées ou communales de Laviolle. Une visite est programmée au salon des énergies nouvelles de Lyon. Une rencontre avec la commune doit être effectuée. Les conseillers intéressés peuvent s'inscrire à ce groupe de travail présidé par Yves Puget, notamment pour la recherche de solutions techniques et de subventions.

• **13/ DELIBERATION RIFSEEP**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'adopter le système RIFSEEP de prime obligatoire en remplacement de l'actuel.

• **14/ DELIBERATION SUR LES FERMETURES ET OUVERTURES DE COMPTEURS**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de facturer les ouvertures et fermetures de compteurs d'eau pour un montant de : -35 euros l'ouverture, -35 euros la fermeture.

Le Maire
René MOULIN